

ÉGALITÉ

DIRECTION RÉGIONALE | DÉLÉGATIONS DÉPARTEMENTALES | AUX DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

ÉDITO DE BERTRAND GAUME, PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe fondamental de notre République, mais aussi un défi persistant qui nécessite une mobilisation continue. Dans les Hauts-de-France, une région marquée par des inégalités sociales fortes, les écarts entre les femmes et les hommes restent préoccupants. Qu'il s'agisse d'emploi, de précarité, de violences sexistes et sexuelles ou de représentation dans la vie publique et économique, les données montrent que des progrès restent à accomplir.

Les Hauts-de-France cumulent plusieurs facteurs aggravant les inégalités entre les sexes :

- Un écart de pauvreté et d'emploi marqué : les femmes sont plus souvent en situation de précarité que les hommes, notamment en raison du temps partiel subi et de leur plus forte présence dans les secteurs les moins rémunérés. Dans notre région, l'écart salarial entre les femmes et les hommes atteint 24 %, tous temps de travail confondus.
- Les violences sexistes et sexuelles : les Hauts-de-France enregistrent des taux élevés de violences intrafamiliales. Le Pas-de-Calais, le Nord, la Somme figurent notamment parmi les départements qui affichent les plus forts taux de victimes pour 1000 habitantes. Derrière ces chiffres, ce sont des femmes, des enfants, des familles détruites.
- Une faible représentation des femmes dans les métiers socialement valorisés : que ce soit dans l'industrie, dans les instances dirigeantes ou même en politique locale, les femmes restent sous-représentées aux postes à responsabilité.

Ces constats ne sont pas une fatalité. C'est ici que l'action publique doit être forte et structurée, et l'État est en première ligne pour lutter contre ces inégalités. Sa mobilisation s'appuie sur plusieurs leviers :

- Un cadre législatif et réglementaire exigeant, avec des lois structurantes comme la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, ou la loi de 2021 visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle.
- Un pilotage régional fort, assuré par les préfets et les services déconcentrés, dont la [direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité](#) et son réseau de délégations départementales, à l'origine de ce bulletin d'informations. À travers des appels à projets, des subventions et des plans d'action territorialisés, nous soutenons les associations, les entreprises et les collectivités engagées dans cette lutte.
- Un ambitieux plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes, qui structure l'action de l'État autour de quatre grands axes : la santé des femmes, l'égalité professionnelle et économique, la culture de l'égalité et la lutte contre les violences faites aux femmes. Ce dernier axe est le pilier du plan interministériel et comporte des mesures ambitieuses, animées par la volonté d'aller vers les victimes.
- Des dispositifs concrets comme le téléphone « grave danger » pour les victimes de violences, le renforcement des hébergements d'urgence, des actions de sensibilisation en milieu scolaire et professionnel ; ou encore [l'index de l'égalité professionnelle](#).

Quelle que soit notre administration, nous devons systématiquement intégrer une approche de genre dans nos décisions : comment une politique d'aménagement du territoire impacte-t-elle différemment les femmes et les hommes ? Comment nos dispositifs d'accompagnement vers l'emploi prennent-ils en compte les contraintes spécifiques des femmes, notamment les mères isolées ? Ce sont ces réflexions qui garantissent une action publique efficace et inclusive.

Nous devons également agir en tant qu'ambassadrices et ambassadeurs et de cette cause. Nous devons être des relais, être exemplaires, sensibiliser nos équipes et partenaires, et ne pas hésiter à faire évoluer les pratiques. Cela implique aussi de former nos agents et de promouvoir une culture de l'égalité à tous les niveaux de l'administration.

L'égalité entre les femmes et les hommes ne se décrète pas, elle se construit. À travers ce bulletin d'informations, nous souhaitons informer, sensibiliser et donner à chacun et chacune les moyens d'agir. Ensemble, faisons des Hauts-de-France un modèle d'égalité et de respect.

ACTUALITÉS DU RÉSEAU DROITS DES FEMMES ET ÉGALITÉ

... Lancement de l'appel à projets régional Égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2025

La procédure de demande de subvention au titre du programme "Égalité entre les femmes et les hommes" pour l'année 2025 est ouverte, avec les axes d'intervention prioritaires suivants :

- la lutte contre les violences faites aux femmes ;
- la santé des femmes ;
- l'égalité professionnelle et économique ;
- la culture de l'égalité.

Les crédits de ce programme ont vocation à financer des actions portées par des associations satisfaisant aux critères d'éligibilité énoncés dans l'appel à projets, qui est à lire attentivement.

Les associations qui déposeront [une demande de subvention](#) doivent obligatoirement souscrire aux principes et valeurs de la République conformément au contrat d'engagement républicain. La date limite de dépôt est fixée au 06 avril 2025 à minuit.

CULTURE DE L'ÉGALITÉ

... Visionnez...

[Gisèle Halimi, la cause des femmes](#)



Célèbre avocate, Gisèle Halimi fut de tous les combats du XXe siècle : la lutte contre la colonisation, le patriarcat, les traditions et la domination des hommes. De la défense des indépendantistes algériennes à la parité, en passant par le droit à l'IVG et la pénalisation du viol, Gisèle Halimi a initié et accompagné la plus grande révolution sociale et culturelle de la seconde moitié du XXe siècle : l'émancipation des femmes.
Réalisation par Cédric Condon

... Lisez...

[Droits des femmes : cinq questions sur la journée du 8 mars](#)



Officialisée en 1977 par l'Organisation des Nations Unies, la journée pour les droits des femmes couvre plusieurs événements avec comme objectif de célébrer les avancées des droits des femmes. Quelles ont été les différentes étapes de l'instauration du 8 mars à travers le monde ? Quel est le thème retenu cette année ?
Réponses avec [vie-publique.fr](#).

... Écoutez...

[Les jeunes sont-ils plus féministes que leurs aînés ?](#)



Selon le dernier rapport du Haut conseil à l'égalité, davantage de Françaises et de Français considèrent qu'il est plus difficile d'être une femme aujourd'hui. Par ailleurs, le masculinisme progresse chez les jeunes hommes. Comment expliquer cette polarisation croissante de la jeunesse vis-à-vis du sexisme ?
Avec Eric Macé (Professeur de sociologie à l'Université de Bordeaux, chercheur au centre Emile Durkheim) ; Floriane Volt (Porte-parole de la Fondation des femmes)

TROIS QUESTIONS A...

... **Clémentine Macke**, coordinatrice régionale de la fédération régionale des [Centres d'information sur les droits des femmes et des familles des Hauts-de-France](#)

[Pouvez-vous vous présenter et la genèse de votre engagement pour l'égalité entre les femmes et les hommes ?](#)

Je pense que cela remonte à l'école primaire : j'aimais jouer au foot ou aux cartes Pokémon, c'était souvent des garçons qui jouaient à ces jeux. Cela n'a jamais posé question, jusqu'au jour où on m'a refusé le jeu de manière répétée, sous prétexte que j'étais une fille. C'est à ce moment-là que j'ai compris qu'il y avait une différence entre les filles et les garçons et je me souviens que cela m'a révoltée. Et depuis, je n'ai fait que m'apercevoir des inégalités qui pesaient entre les femmes et les hommes, puis mesurer les violences sexistes et sexuelles... Et comprendre qu'il y a là un continuum. Plus tard, j'ai eu l'opportunité d'en faire mon activité professionnelle et j'ai saisi l'occasion de m'engager.

[Qu'est-ce que la FRCIDFF et quelles sont ses missions ?](#)

La fédération régionale des CIDFF Hauts-de-France est une association de loi 1901, qui a pour objectifs :

- d'œuvrer pour l'autonomie choisie des femmes, qu'elle soit sociale, professionnelle ou financière ;
- de participer à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ;
- de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Elle regroupe les 6 CIDFF de la région avec plus de 15 antennes et plus de 150 permanences décentralisées. Les CIDFF des Hauts-de-France ont accueilli en 2024 près de 19 000 personnes ; animé et sensibilisé plus de 1 400 actions collectives dans la région. Nous œuvrons en faveur de l'accès aux droits ; dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ; pour l'éducation grâce à des temps de formations et d'animation ; pour la santé et la vie affective et sexuelle ; le soutien à la parentalité et l'égalité dans les rôles parentaux et l'insertion socio-professionnelle des femmes.

[Une action en particulier à mettre en lumière ?](#)

Nous déployons actuellement, avec le soutien de l'État, une recherche-action en lien avec l'association [Laisse ton empreinte](#) sur l'impact des violences au sein du couple, sur la victime et ses enfants. Elle traite notamment de la parentalité des victimes de ces violences, avant, pendant et après la séparation, mais également de leur impact sur les enfants. Cette recherche-action met ainsi en lumière toute la complexité du rôle de mère après ces séparations, les impacts sur les enfants et sur la victime, ainsi que la nécessité de poursuivre la sensibilisation auprès des professionnels et du grand public et d'optimiser l'accompagnement des victimes de violences dans leur parentalité. L'éducation à l'égalité doit débuter dès la petite enfance où les stéréotypes s'ancrent dès le plus jeune âge.

FOCUS

... Cinquantenaire de la loi Veil

Il y a un an, avec l'adoption d'une loi constitutionnelle inscrivant le droit à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) dans la Constitution, un tournant majeur était franchi en France. Cette décision, saluée comme une avancée historique, garantit désormais de manière inaliénable l'accès à l'IVG pour toutes les femmes.

[Un combat de longue haleine porté par Simone Veil et Gisèle Halimi](#)

L'inscription de l'IVG dans la Constitution est l'aboutissement d'un combat mené depuis des décennies. En 1974, Simone Veil, alors ministre de la Santé, défendait avec courage la loi légalisant l'IVG face à une hostilité virulente. [Son discours à l'Assemblée nationale](#), empreint de dignité et de fermeté, marqua un tournant décisif pour les droits des femmes en France. Aux côtés de Simone Veil, Gisèle Halimi, avocate et militante féministe, a joué un rôle fondamental dans la bataille pour le droit à l'avortement. Son engagement dans [le procès de Bobigny](#) contribue à faire évoluer les mentalités et prépare le terrain pour la loi Veil.

[Une évolution des mentalités et de l'action publique](#)

Depuis ces combats fondateurs, la société française a profondément évolué. Le droit à l'IVG est aujourd'hui soutenu par une large majorité de la population et bénéficie d'un cadre légal renforcé. L'action publique a accompagné ces évolutions en allongeant les délais légaux, en supprimant le délai de réflexion obligatoire et en facilitant l'accès à l'IVG médicamenteuse. Cela se traduit également par la loi constitutionnelle du 8 mars 2024 relative à la liberté de recourir à l'IVG. Ce faisant, la France devient le premier pays au monde à faire explicitement référence à la notion d'IVG dans son texte fondamental.

[Un engagement structuré de l'État à travers le Plan interministériel pour l'égalité](#)

Cette égalité entre les femmes et les hommes s'inscrit dans le plan structurant de l'État en faveur des droits des femmes, portée par le [Plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes](#) (PIEFH). Ce plan structure, piloté par le gouvernement, mobilise l'ensemble des ministères pour agir concrètement en matière de droits, d'éducation à l'égalité, de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, et d'accès aux soins et aux droits sexuels et reproductifs. Le PIEFH se veut être une politique cohérente et ambitieuse, qui ne se limite pas à l'affirmation d'un principe, mais qui s'accompagne de mesures concrètes pour faire avancer l'égalité dans tous les domaines de la vie des femmes.

[Garantir un accès effectif sur tout le territoire](#)

Si cette avancée est essentielle, des défis subsistent dans le domaine de la santé : lutter contre les déserts médicaux, garantir une offre de soins suffisante et encadrer la clause de conscience restent des enjeux majeurs. L'histoire de l'IVG en France est celle d'un combat mené par des femmes engagées et soutenu par des évolutions sociétales et politiques ; l'histoire d'un engagement clair pour l'égalité, la liberté et la dignité des femmes, s'appuyant sur une action publique ambitieuse et structurée au service de toutes.

Directeur de la publication :
Bertrand Gaume, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord
Comité de rédaction :
Direction régionale Hauts-de-France aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes
Conception et réalisation :
Direction régionale Hauts-de-France aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes

DIRECTION RÉGIONALE
AUX DROITS DES FEMMES
ET À L'ÉGALITÉ ENTRE LES
FEMMES ET LES HOMMES

toutes
et tous
égaux